No. 40271

Indonesia
and
Thailand

Memorandum of understanding between the Government of tbe Republic of Indonesia and the Government of tbe Kingdom of Thailand on fisheries cooperation. Jakarta, 17 January 2002

Entry into force: *17 January 2002 by signature, in accordance with article 6*

Authentic text: *English*

Registration witb the Secretariat of the United Nations: *Indonesia, 7 June 2004*

Indonésie
et
Thaïlande

Mémorandum d'accord entre le Gouvernement de la République d'Indonésie et le Gouvernement du Royaume de Tbaïlande relatif à la coopération en matière de pêcbe. Jakarta, 17 janvier 2002

Entrée en vigueur : *17 janvier 2002 par signature, conformément à l'article 6*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Indonésie, 7 juin 2004*

[ENGLISH TEXT — TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF IINDONESIA AND THE GOVERNMENT OF THE KINGDOM OF THAILAND ON FISHERIES COOPERATION

The Government of the Republic of Indonesia and the Government of the Kingdom of Thailand, hereinafter referred to as the "Parties";

Considering the spirit of cooperation as stipulated in the United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS 1982) and the common concern of the Parties on the conservation, management and sustainable utilization of marinc living resources;

Considering also the Agreement between the Government of the Rcpublic of Indonesia and the Governmcnt of the Kingdom of Thailand on Economic and Technical Cooperation, signed at Bangkok on 18 January 1992, by which the Parties agreed inter alia, to take all neccssary measures to encourage and to develop all fields of economic cooperation;

Recognizing that fisheries cooperation mect the common benefit on fisheries and economic development of the Parties;

Desiring to promote and strengthen further the existing friendly relations, espccially in the field of fisheries, between the Parties on the basis of equality and mutual benefits;

Havc agreed as follows:

Article 1. General provision

1. The Parties shall promote cooperation in the development of fisheries pursuant to their respective laws and regulations;

2. The Parties shall promote mutual consultation, exchange of technical assistance and joint research on agreed arcas of fisheries.

Article 2. Areas of cooperation

1. The Parties shall develop and pursue the following areas of cooperation, inter alia:

a. Marine capture fisheries;

b. Overcoming Illegal, Unregulated and Unreported (IUU) fishing practises;

c. Aquaculture;

d. Post-harvest development;

e. Coastal fisheries management;

f. Marine fisheries conservation;

g. Research activities; and

h. Education and training.

2. The Parties shall endeavour to consult on matters of mutual interest prior to regional and international fisheries fora.

Article 3. Confidentiality

1. The Parties shall ensure that the technical data and information mutually provided, including the results of joint research carried out under this Memorandum of Understanding, are not transferred or supplied to a Third Party without prior written consent of the Parties.

2. Matters pertaining to intellectual property rights that may arise from any activity undertaken under this Memorandum of Understanding shall be determined and agreed upon by the Parties prior to thc implementation of activities.

Article 4. Amendment

Amendment to this Memorandum of Understanding can only be made after mutual consent achieved by consultation and confirmation in writing by the Parties.

Article 5. Settlement of dispute

Any dispute arising out of the interpretation, application or implementation of this Memorandum of Understanding shall be settled amicably through consultation or negotiation between the Parties.

Article 6. Entry into force, duration and termination

1. This Memorandum of Understanding shall enter into force on the date of its signing and shall remain in foree for three years. It will be extended by written agreement of the Parties.

2. This Memorandum of Understanding may be terminated at any time by either Party giving six months written notification to the other Party.

3. The termination of this Memorandum of Understanding shall not affect the validity and duration of any activity made under it.

In witness whereof, the undersigned, on behalf of their respective Parties, have signed this Memorandum of Understanding.

Done in Jakarta on this 17th day of January 2002, in two original copies in the English Language, both texts being equally authentic.

For the Government of the Republic of Indonesia:

DR. N. HASSAN WIRAJUDA
Minister for Foreign Affairs

For the Government of the Kingdom of Thailand:

DR. SURAKIART SATHIRATHAI
Minister of Foreign Affairs

[TRANSLATION - TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE THAÏLANDE RELATIF À LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PÊCHE

Le Gouvernement de la République d'Indonésie et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande, ci-après dénommés "Les Parties",

Considérant l'esprit de coopération stipulé dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, ainsi que le souci commun des Parties d'assurer la préservation, la gestion et l'utilisation durable des ressources biologiques de la mer;

Considérant également l'Accord entre le Gouvernement de la République d'Indonésie et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande, relatif à la coopération économique et technique, signé à Bangkok le 18 janvier 1992, par lequel les Parties sont convenues notamment de prendre toutes mesures nécessaires pour favoriser et développer la coopération économique sous tous ses aspects;

Reconnaissant que la coopération dans le domaine de la pêche répond aux objectifs communs des Parties en matière de pêche et de développement économique;

Désireux de promouvoir et de renforcer encore, sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel, les relations amicales qui unissent déjà les Parties, en particulier dans le domaine de la pêche;

Conviennent comme suit :

Article premier - Disposition générale

1. Les Parties favorisent la coopération pour la mise en valeur de la pêche en conformité avec leurs lois et règlements respectifs;

2. Les Parties favorisent la concertation, les échanges d'assistance technique et la recherche en commun dans les secteurs convenus du domaine de la pêche.

Article 2 - Domaines de coopération

1. Les Parties établissent et poursuivent la coopération notamment dans les domaines suivants :

a. Les méthodes traditionnelles de capture en mer;

b. L'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;

c. L'aquaculture;

d. Le développement de l'entreposage et de la conservation des prises;

e. La gestion des pêcheries côtières;

f. La conservation des pêcheries marines;

g. Les activités de recherche; et

h. L'éducation et la formation,

2. Les Parties s'engagent à se consulter sur les questions d'intérêt mutuel préalablement aux réunions des instances régionales et internationales sur les pêches.

Article 3 - Confidentialité

1. Les Parties garantissent que les données et renseignements techniques qu'elles se communiquent l'une à l'autre, y compris les résultats des recherches réalisées en commun sous l'égide du présent Mémorandum d'accord, ne sont ni divulgués ni diffusés à une tierce partie sans l'autorisation écrite préalable des Parties.

2. Les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle résultant de toute activité entreprise sous l'égide du présent Mémorandum d'accord doivent être réglées du commun accord des Parties avant que ces activités ne soient mises à exécution.

Article 4 - Modification

Le présent Mémorandum d'accord ne peut être modifié que si les Parties, après consultations, y consentent mutuellement par écrit.

Article 5 - Règlement des différends

Tout différend s'élevant en rapport avec l'interprétation, l'application ou la mise en oeuvre du présent Mémorandum d'accord est réglé à l'amiable par voie de concertation ou de négociation entre les Parties.

Article 6 - Entrée en vigueur, durée et dénonciation

1. Le présent Mémorandum d'accord entre en vigueur dès sa signature pour une période de trois ans. Il est renouvelable par écrit du commun accord des Parties.

2. Chacun des Parties peut, à tout moment, dénoncer le présent Mémorandum d'accord en adressant à l'autre Partie un préavis écrit de six mois.

3. La dénonciation du présent Mémorandum d'accord n'affecte ni la validité ni la durée d'aucune activité menée sous l'égide du présent Mémorandum.

En foi de quoi, les soussignés souscrivent le présent Mémorandum d'accord au nom de leur gouvernement respectif.

Fait à Jakarta le 17 janvier 2002, en deux exemplaires originaux en langue anglaise, les deux textes étant également authentiques.

Pour le Gouvernement de la République d'Indonésie :
Le Ministre des affaires étrangères,
N. HASSAN WIRAJUDA

Pour le Gouvernement du Royaume de Thaïlande :
Le Ministre des affaires étrangères,
SURAKIART SATHIRATHAI